

CONSEIL DE CLASSE

Gratifications et sanctions

Les gratifications et les sanctions attribuées parfois aux élèves à l'issue du conseil de classe rappellent que celui-ci est une instance qui émet un verdict.

Gratifications (encouragements, félicitations, tableau d'honneur) et sanctions (mise en garde ou avertissement travail/conduite) visent tout à la fois à récompenser le travail et les efforts fournis par les meilleurs élèves ou les plus « méritants » et à sanctionner ceux d'entre eux qui n'en fourniraient pas assez, afin notamment de les inciter à travailler. Le couple « gratification-sanction », pour reprendre une expression de Michel Foucault, s'enracine dans le temps long. Il semble se mettre en place au XVIII^e siècle, période à laquelle il « se substitue aux caresses et aux châtimens corporels » et « fait apparaître dans le champ scolaire un nouveau système de pénalité ». On peut ici y voir la main de Jean-Baptiste de la Salle (*L'Escole Paroissiale*, 1654), l'inspirateur des Frères des écoles chrétiennes, dont le manuel connaît un réel succès tant au XVIII^e qu'au XIX^e siècle. L'idée d'émettre un avis collectif sur les résultats des élèves se renforce



semble-t-il à la fin du XIX^e siècle. Jusqu'en 1968 le conseil de classe est une instance réservée aux professionnels des lycées et collèges (proviseur, surveillant général, professeurs).

Pas les seuls résultats scolaires

Progressivement, il s'ouvre aux parents et aux élèves, ce qui permet de ne pas s'en tenir aux seuls résultats scolaires de l'élève ou du moins de mieux les éclairer ou les expliquer. « *Le conseil de classe ponctue le constat du rendement par une sanction positive incitant l'élève à poursuivre dans la voie de l'excellence ou par*

une sanction négative exhortant l'élève à respecter la morale industrielle (travail, écoute, comportement...) » écrit F. Baluteau en 1993. Ce jugement s'appuie sur différents critères qui mêlent des éléments scolaires (notes, efforts, comportements, attitudes, passé scolaire) et/ou extrascolaires (situations familiales, sociales) variables en fonction des élèves et du degré de connaissances que l'on en a. Quoiqu'en disent certains esprits chagrins, les conseils de classe conservent, à travers cette évaluation, un réel pouvoir auquel les élèves se montrent attentifs. ■

TÉMOIGNAGE

« Morale industrielle : comprendre rendement »

Natasha Vaizey, professeure d'histoire-géographie au collège Lou-Garlaban à Aubagne.

L'US Mag : Quelles sont vos pratiques dans votre collège ?

Natasha Vaizey : Les professeurs principaux réfléchissent aux gratifications en amont du conseil de classe. Félicitations, compliments et encouragements sont proposés à cette occasion, à la différence des avertissements ou des blâmes qui sont donnés par les professeurs principaux au moment où ils jugent cela nécessaire. Il arrive que certaines propositions soient discutées entre collègues lorsqu'il y a contradiction entre de très bons résultats et des appréciations mentionnant des bavardages, en particulier lorsqu'il s'agit d'attribuer les félicitations. Faut-il privilégier les résultats scolaires ou l'attitude des élèves ? Certains tranchent systématiquement par souci d'équité républicaine dans l'un ou l'autre sens, d'autres balancent entre ces deux positions en fonction du vécu de l'élève. Même si cela reste rare, il arrive que le chef d'établissement impose son point de vue, ce qui laisse alors un goût amer chez les PP qui y voient une remise en cause de leur travail et une forme d'autoritarisme.

L'US Mag : Les élèves et les familles accordent-ils de l'importance à ces gratifications ?

N. V. : Il est clair que les élèves attachent une grande importance à ces gratifications car ce sont des repères faciles à identifier. Chez de nombreux élèves la motivation est conditionnée par la reconnaissance et la récompense. Pour ceux-là, les gratifications sont stimulantes et constituent

pour leurs parents des repères forts face à une institution qui communique de façon de plus en plus complexe avec des tableaux de compétences interminables. *A contrario*, elles peuvent aussi générer de la frustration et contribuer à développer le sentiment qu'un élève n'a pas la reconnaissance de l'institution.

L'US Mag : Faut-il développer d'autres formes de valorisation des élèves ?

N. V. : Les appréciations sont plus importantes que les gratifications. Une appréciation globale rédigée avec soin qui sait mettre en exergue les qualités de l'élève et lui prodiguer des conseils est plus riche pour l'élève et sa famille. Une telle appréciation individualise celui qui n'est qu'un membre du groupe classe alors que les gratifications le rangent dans des cases hiérarchisées. Après tout, l'objectif est de parvenir à leur faire comprendre le sens des apprentissages. Nous pourrions travailler peut-être encore à développer des formes de motivation intrinsèque afin de parvenir à éloigner le miroir déformant des gratifications. Ce que je veux dire c'est que notre pédagogie vise aussi à développer chez les élèves une forme de plaisir, de besoin lié à l'apprentissage. Le but de l'éducation, c'est l'autonomie donc s'affranchir du besoin de reconnaissance de l'autre. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

Notes

► Les mentions

(encouragements, tableau d'honneur, félicitations) ou les mises en garde sont inscrites au règlement intérieur du lycée. 1890 : par la circulaire du 27 mai, possibilité est donnée aux professeurs de la classe et au chef d'établissement d'émettre un avis collectif sur les résultats des élèves. Il s'agit ainsi de décider de l'avenir scolaire de chacun et de fixer l'attribution des bourses. 1960 : institution du professeur principal. Ce dernier est chargé de rassembler des informations de différentes sources en vue d'une meilleure connaissance de l'élève. 1976 : un décret fait des représentants des élèves et ceux des parents des membres du conseil de classe.

► Sur le rôle du conseil de classe voir l'article R421-51 du code de l'éducation. Voir aussi : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1394

Bibliographie

► Roger Chartier, Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1976.

► François Baluteau, *Le conseil de classe : « peut mieux faire ! »*, INRP, Paris, 1993.



Pratiques

De la diversité des pratiques

► « Dans mon collège, les compliments sont donnés si l'élève a entre 14 et 16 de moyenne et se comporte bien, évidemment. Si un élève peut prétendre aux félicitations (au moins 16) mais a des remarques sur son comportement, il n'a rien du tout. »

► « On a ça dans mon lycée : encouragements : n'est pas forcément corrélé à la moyenne ; compliments : à partir de 12/20 ; félicitations : à partir de 14/20. »

► « Encouragements : idem. Compliments, 13/14 chez nous ; félicitations 15/16/17 et depuis deux ans : vives félicitations à partir de 17,5/18. C'est l'inflation... Si un élève a une mauvaise note dans une seule matière (5 en allemand, 8 en maths...) le professeur de la discipline peut mettre son veto et nous le respectons. »